



Grande-Vallée
LE BONHEUR DE VIVRE CÔTE-À-CÔTE

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

AVIS est par les présentes donné que sera étudiée, lors de la séance du Conseil municipal de la municipalité de Grande-Vallée, qui se tiendra au lieu normal des réunions du conseil, LE LUNDI 9 septembre 2024 À 19 h, la demande de dérogation mineure présentée par monsieur Gilles Lavoie pour rendre conforme la résidence à être construite sur le lot 5 969 077.

La nature de la dérogation mineure est la suivante :

- Rendre conforme la marge de recul avant de la maison

Cette dérogation mineure aura pour effet :

- De permettre l'émission d'un permis de construction pour une résidence bien que la marge de recul avant se situe à 6 mètres au lieu du 9 mètres, tel qu'exigé au règlement de zonage;

Au cours de cette séance, le Conseil entendra tout intéressé désirant s'exprimer relativement à cette demande.

Donné à Grande-Vallée, ce 14 août 2024

Ghislaine Bouthillette
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

JE, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi, le 14e jour d'août 2024.

Ghislaine Bouthillette
Directrice générale et greffière-trésorière